



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

**Date de convocation :**

02/12/2019

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Bruno COSTA (à Mme Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Mme Céline SALGUERO (à Mr Claude AYMERICH) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2019/83 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION REGIONALE POUR LA CREATION D'UN ESPACE PUBLIC DEVANT LA CASA SAMPSO, NOUVELLE MAIRIE – POLITIQUE BOURG CENTRE DE LA REGION OCCITANIE**

La valorisation et l'embellissement de nos villes et villages constituent des facteurs indéniables d'attractivité et de vitalité de nos territoires. C'est pourquoi la Région accompagne les communes dans leurs projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres anciens et des centres villes, d'aménagements qualitatifs des entrées de villages ou de villes et de cheminements doux ou piétons.

La commune est propriétaire de la Casa Sampsó, idéalement placée en centre-ville, sur l'avenue Pasteur, artère principale. Il s'agit de la maison des grands-parents maternels de Josep Sebastià Pons, un illustre poète catalan. Le vieil Ille et cette maison, située dans la muraille du XIVème siècle, en bordure du centre ancien, sont d'intérêt patrimonial indéniable.

Ce bâtiment est inoccupé et, depuis deux ans, nous avons réalisé deux tranches de travaux pour sécuriser le bâtiment et la tour, puis créer une salle d'exposition dans la salle voutée. Un dernier programme est en cours pour finaliser la rénovation de la Casa Sampsó, et y installer la mairie. Les trois programmes ont été financés par l'Etat (DSIL) et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Il s'agit désormais de traiter les extérieurs, en vue de créer, autour de la nouvelle mairie, un espace public, accessible à tous. Une partie permettra la mise en valeur de la tour et la porte classée médiévale, par la réalisation d'un parvis. Une seconde partie recréera le jardin de Sébastien Pons et de Simone Gay, en proposant un espace récréatif et arboré aux habitants. L'objectif est de proposer un espace unique accessible à tous, ce qui n'est pas le cas avec la mairie actuelle.

Notre démarche s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite et de convivialité urbaine, d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification avec une démarche respectueuse de l'environnement.

L'enveloppe financière relative à l'aménagement précité est de 102 086,91 € HT. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la valorisation de l'espace public autour de la Casa Sampsó, pour un coût de **102 086,91 € HT**.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Etat - DSIL - <b>subvention obtenue</b>	20 %	20 417,38 €
Région Occitanie - 35 % plafonnés à 100 000 € dans le cadre des bourgs-centres	34,28 %	35 000,00 €
Conseil Départemental des P-O (Programme ADES) - <b>subvention obtenue</b>	11 %	11 230,00 €
Autofinancement	34,72 %	35 439,53 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 12 décembre 2019

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**